

A close-up photograph of a child's hand holding a dark pencil, drawing a vibrant rainbow on a white sheet of paper. The rainbow is composed of multiple parallel bands of color: red, orange, yellow, green, blue, and purple. The child's hand is positioned on the right side of the frame, with the pencil tip touching the paper. The background is softly blurred, showing more of the drawing area and some colorful objects.

Vos affaires sont  
*nos affaires.*

Un guide pour vous  
aider à redémarrer en  
toute sécurité durant la  
pandémie de COVID-19



## Table des matières

- 3** Vos affaires sont nos affaires
- 4** COVID-19
- 7** Un cadre directeur
- 10** Bien-être mental et social
- 12** Protection par secteur
- 16** Ressources provinciales  
et territoriales utiles

# Vos affaires sont *nos affaires*

La COVID-19 nous a changés. Elle a changé qui nous voyons et quand. Elle a changé notre façon de magasiner et de jouer. Et elle a changé notre façon de travailler. Nous devons tous trouver une nouvelle normalité dans notre nouvelle réalité.

C'est la raison d'être du présent guide. Son contenu ne vise pas à fournir des conseils d'expert pertinents à aucune entreprise. Il vous donne toutefois des conseils pour rouvrir votre entreprise ou votre lieu de travail en toute sécurité afin de protéger vos employés, vos clients et vos résultats. Nous avons également inclus des liens vers des ressources gouvernementales et publiques.

## Soutien mutuel

Vous avez entendu le dicton « on est tous dans le même bateau ». C'est vrai. Les Canadiens veulent reprendre leurs activités et veulent que les entreprises fassent de même. Et pour reprendre nos activités en toute sécurité et soutenir nos collègues qui travaillent à la maison, nous devons tous partager les mêmes valeurs fondamentales :

- Accorder la priorité à la santé et à la sécurité des employés, des clients et des Canadiens.
- Rester diligent à l'égard des pratiques qui aident à prévenir d'autres éclosions.
- Reconnaître l'importance de la santé mentale et du mieux-être dans la « nouvelle normalité ».



# COVID-19

## Qu'est-ce que c'est?

La COVID-19 est une maladie à coronavirus qui a frappé le monde entier et qui peut entraîner de graves maladies respiratoires. Elle se propage entre personnes qui sont en contact étroit. Le virus est transmis lorsque les gouttelettes expulsées par une personne qui tousse, éternue ou même parle fort ou chante sont inhalées par une autre personne. Il vit aussi sur des surfaces et des objets. Les gens peuvent aussi être infectés lorsqu'ils touchent une surface ou un objet contaminé avant de toucher leur visage.

Le risque de contracter la COVID-19 est plus élevé si vous :

- passez plus de temps avec des personnes potentiellement infectées;
- travaillez à proximité d'autres personnes;
- interagissez avec plusieurs personnes;
- travaillez dans des espaces clos (travailler à l'intérieur est plus risqué que travailler à l'extérieur).

## Quels sont les symptômes?

Les symptômes de la COVID-19 comprennent ce qui suit :

- nouvelle toux ou toux qui s'aggrave;
- essoufflement;
- fièvre;
- fatigue ou faiblesse;
- perte de l'odorat ou du goût.



Pour obtenir une liste de tous les symptômes, cliquez ici : [www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/symptomes.html).



## Répercussions de la COVID-19 sur la santé

Les répercussions de la COVID-19 ne sont pas les mêmes pour tout le monde. Pour la plupart, elle n'entraîne que des symptômes semblables à ceux du rhume et de la grippe. Cependant, environ 10 % des personnes infectées par le virus développent une maladie grave avec une infection pulmonaire (pneumonie)<sup>1</sup>, qui peut nécessiter une hospitalisation ou même une admission à une unité de soins intensifs pour une mise sous respirateur.

## Comment savoir si une personne a contracté la COVID-19?

La meilleure chose à faire (bien que non sans faille) est de passer un test de laboratoire. Une méthode courante consiste à prélever un frottis du nez ou de la gorge ou un échantillon de salive et à effectuer un test pour détecter la présence du virus, plus précisément son matériel génétique. Ces tests diagnostiquent correctement la COVID-19 chez environ 70 % des personnes réellement infectées<sup>2</sup>. Cela signifie qu'environ 30 % des personnes infectées obtiendront des résultats négatifs.

D'autres tests pour dépister la COVID-19 sont en cours d'élaboration. Un échantillon de sang peut être prélevé pour vérifier si une personne a des anticorps contre le virus. La présence d'anticorps signifie que la personne a été infectée par le virus et s'est rétablie. Ces tests permettront de détecter la protéine du virus (plutôt que son matériel génétique) et seront probablement disponibles pour des tests en milieu de travail.

1 [www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/testing-overview.html?CDC\\_AArefVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fhcp%2Fclinical-criteria.html](https://www.cdc.gov/coronavirus/2019-ncov/hcp/testing-overview.html?CDC_AArefVal=https%3A%2F%2Fwww.cdc.gov%2Fcoronavirus%2F2019-ncov%2Fhcp%2Fclinical-criteria.html)

2 [www.acpjournals.org/doi/10.7326/M20-1495](https://www.acpjournals.org/doi/10.7326/M20-1495)

3 [www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html#auto](https://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques.html#auto)

## Propagation asymptomatique

Il est également possible pour une personne de propager la COVID-19 même si elle n'a pas de symptômes. Il s'agit de la **propagation asymptomatique** ou **présymptomatique**. Alors que vous préparez la réouverture de votre entreprise, il est important de comprendre que même ceux qui n'ont pas de symptômes peuvent propager l'infection.

## Limiter responsablement la propagation—mise en quarantaine et isolement volontaires

La mise en quarantaine et l'isolement volontaires sont essentiels pour limiter la propagation de la COVID-19. Et il existe plusieurs différences entre les deux. Les employeurs et les employés doivent suivre les lignes directrices du gouvernement du Canada<sup>3</sup>.

Les employés doivent **se placer en quarantaine** pendant 14 jours s'ils ne présentent aucun symptôme et que l'une des situations suivantes s'applique à eux :

- Ils sont de retour d'un voyage à l'étranger.
- Ils ont été en contact étroit avec une personne qui est ou qui pourrait être atteinte de la COVID-19.
- Ils ont été informés par un représentant de l'autorité de santé publique qu'ils avaient peut-être été exposés au virus et qu'ils devaient se placer en quarantaine.

Les employés doivent **s'isoler** (même dans leur propre maison) lorsqu'ils :

- ont reçu un diagnostic de COVID-19, ou attendent de recevoir les résultats d'un test de laboratoire relatif à la COVID-19;
- ont des symptômes de la COVID-19, même s'ils sont légers;
- ont été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19;
- sont informés par un représentant de la santé publique qu'ils ont peut-être été exposés à la COVID-19;
- reviennent d'un voyage hors du Canada et qu'ils présentent des symptômes de la COVID-19.



## Comprendre votre environnement

Pour maintenir un lieu de travail sécuritaire, il faut comprendre le risque de COVID-19 dans votre environnement. Cela déterminera la sécurité relative des travailleurs qui utilisent le transport en commun pour se rendre au travail, ainsi que le risque général pour le personnel qui utilise les espaces communs au travail.

L'équipe ou la personne responsable de la santé et de la sécurité au travail devrait se tenir informée de la surveillance de la santé publique dans la collectivité. Chaque gouvernement provincial ouvre progressivement ses régions. Assurez-vous de connaître l'état d'avancement de la réouverture de la vôtre.

## Connaître votre personnel

Les employeurs doivent comprendre les facteurs de risque au sein de leur personnel lorsqu'ils planifient leur retour au travail et songer à une protection supplémentaire pour les personnes présentant un risque élevé de symptômes graves, comme :

- les personnes âgées de 60 ans ou plus;
- les femmes enceintes ou ayant récemment donné naissance;
- les personnes qui suivent un traitement qui affaiblit le système immunitaire (p. ex., chimiothérapie, médicaments par suite d'une greffe, corticostéroïdes, inhibiteurs du facteur de nécrose des tumeurs);
- les personnes qui vivent avec une affection qui touche le système immunitaire (p. ex., lupus, polyarthrite rhumatoïde);
- les personnes qui vivent avec un problème de santé chronique (de longue durée) (p. ex., diabète, asthme);
- les personnes qui se rendent régulièrement à l'hôpital ou dans un établissement de soins de santé pour recevoir un traitement.

Les employeurs doivent s'assurer que les employés atteints de ces affections sont protégés en travaillant à domicile ou en maintenant une distance physique stricte au travail.

Les membres du personnel qui vivent avec des personnes immunosupprimées ou âgées devraient également être considérés comme des personnes à risque élevé dans la planification du retour au travail.



## Un cadre directeur

Ce cadre a été adopté par plusieurs provinces, car il permet la réouverture des entreprises (p. ex., en Ontario et en Alberta).

- ✓ **Distanciation physique**
- ✓ **Mesures d'ingénierie**
- ✓ **Mesures administratives**
- ✓ **Équipement de protection individuelle (EPI)**

 **La communication est essentielle!**  
Communiquez avec vos employés de façon claire, fréquente et franche. Tout le monde a besoin d'information et de réconfort, surtout au retour au travail.



## Distanciation physique

Le virus se propage par les gouttelettes provenant d'une personne infectée. Lorsqu'elle tousse, éternue, parle fort ou chante, elle expulse des gouttelettes qui sont inhalées par d'autres personnes. C'est pourquoi la distanciation physique (ou sociale) est si importante. Selon les recommandations du gouvernement du Canada, la distance idéale est de deux mètres ou d'environ six pieds les uns des autres. L'application de la distanciation physique pour votre entreprise dépend de votre secteur. Repérez votre secteur sous la rubrique « Protection par secteur » pour obtenir des suggestions.

## Mesures d'ingénierie

Lorsque la distanciation physique n'est pas possible, créez des barrières physiques, comme des écrans en Plexiglas. Augmentez la ventilation et ouvrez les portes et les fenêtres si possible. Songez à enlever les portes et les objets que les gens doivent toucher. Limitez le nombre de personnes qui partagent un téléphone, un clavier, un bureau ou un poste de travail. Préparez des affiches pour limiter le nombre de personnes dans les ascenseurs et les inviter à appuyer sur les boutons avec leur coude.

## Mesures administratives

Élaborez une stratégie pour protéger la santé et le bien-être de tous les employés, surtout ceux qui présentent un risque élevé de complications. Tenez compte du nombre total d'employés au travail et demandez au personnel de travailler à domicile dans la mesure du possible. Limitez l'accès à votre immeuble aux travailleurs essentiels.

Assurez-vous d'avoir en place une **politique de congés de maladie** qui tient compte de la nécessité pour un employé de s'isoler s'il contracte le virus ou est en contact avec une personne dont le test de dépistage est positif.

Songez à mettre sur pied un **comité de santé et de sécurité au travail** ou à nommer un **gestionnaire** si vous n'en avez pas déjà un. Donnez-leur les moyens d'assumer la responsabilité de vos politiques et pratiques.

## Lavage des mains

Les spécialistes de la santé s'entendent pour dire que se laver les mains soigneusement et fréquemment avec du savon et de l'eau est l'une de nos meilleures défenses contre la propagation du virus<sup>4</sup>.

Demandez à tous les employés, clients et visiteurs de se laver les mains avec du savon et de l'eau avant d'entrer sur le lieu de travail, après avoir été en contact avec d'autres personnes ou avec des surfaces que d'autres personnes ont touchées. Assurez-vous du lavage des mains avant les pauses, lors des changements de quart de travail et après avoir fait ou reçu des livraisons. Assurez-vous de conserver une provision adéquate de savon et d'essuie-tout et d'offrir un moyen sécuritaire de jeter les essuie-tout.

Si vous n'avez pas de savon ni d'eau à votre disposition, servez-vous d'un désinfectant pour les mains à base d'alcool.

<sup>4</sup> [www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html)

## Désinfection

Comme le virus peut vivre sur les surfaces pendant des heures, voire des jours dans certaines situations<sup>5</sup>, il est très important de nettoyer toutes les surfaces que nous touchons.

Vous devez vous assurer de conserver les fournitures à portée de main afin que les employés puissent garder leur espace de travail propre. Cela comprend les lingettes et les pulvérisateurs désinfectants. Assurez-vous qu'il y a une poubelle pour jeter les lingettes et les essuie-tout en toute sécurité.

Répétons-le, la communication est essentielle. Assurez-vous de dire aux employés ce qu'on attend d'eux pour assurer la propreté des lieux. Formez-les sur les techniques de nettoyage appropriées.

## Dépistage

Les employeurs pourraient envisager d'offrir des services de dépistage virtuels et sur place. Le dépistage sur place prend habituellement la forme de questionnaires, de prise de la température et du port de l'EPI. Le dépistage virtuel peut être une bonne option **avant** que les employés se rendent sur le lieu de travail. En raison de la nature souvent asymptomatique de la COVID-19, le dépistage ne peut pas détecter tous les cas, mais il peut réduire le risque que le virus ne s'invite en milieu de travail, surtout lorsqu'il est associé à d'autres méthodes de prévention. Consultez la rubrique « Protection par secteur » pour obtenir des idées précises.

Tous les employés, les visiteurs et les clients devraient rester à la maison et s'isoler s'ils éprouvent des symptômes. S'ils pensent avoir la COVID-19, ils devraient communiquer avec leur médecin, un service de soins virtuels (si disponible) ou leur bureau de santé publique local.

## Équipement de protection individuelle (EPI)

### Masques sanitaires

La distanciation physique est parfois difficile à respecter, surtout à l'intérieur. Les experts en santé indiquent que les masques sanitaires sont une bonne idée. Il est important que nous conservions des masques de qualité médicale pour nos travailleurs de la santé, mais il est facile de se procurer des masques de qualité non médicale. Les masques en tissu maison fonctionnent aussi<sup>6</sup>.

Le fait de porter un masque en public aide à protéger les autres au cas où vous seriez porteur du virus sans le savoir. Il est important que les gens portent le masque correctement (en se couvrant le nez et la bouche) et s'en débarrassent de façon appropriée lorsqu'ils ont fini de le porter.

Si vous décidez d'une règle concernant les masques sanitaires pour votre entreprise, assurez-vous de la communiquer clairement à tous les employés, visiteurs et clients. Vérifiez si votre administration locale/régionale/provinciale a rendu les masques obligatoires. Assurez-vous que les employés ne partagent ni masque sanitaire, ni visière, ni paire de lunettes!

## Gants

La plupart des experts en santé publique déconseillent aux gens de porter des gants à l'extérieur d'un établissement de soins de santé. En effet, à moins d'être utilisés correctement, les gants n'offrent aucune protection contre le virus. Si le virus est sur le gant et que vous vous touchez le visage, le gant n'offre aucune protection.

Vous ne devez utiliser que des gants à usage unique et seulement lorsque le lavage des mains ou le désinfectant à base d'alcool n'est pas une option. Les gants doivent être enlevés avec soin et jetés à la poubelle.

5 [www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/publications/maladies-et-affections/nettoyage-desinfection-espaces-publics.html)

6 [www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html](http://www.canada.ca/fr/sante-publique/services/maladies/2019-nouveau-coronavirus/prevention-risques/a-propos-masques-couvre-visage-non-medicaux.html)



## Bien-être mental et social

Les répercussions de la COVID-19 sont plus que physiques. Des recherches et des sondages récents ont révélé une augmentation de l'anxiété et de la dépression depuis le début de la pandémie. De nombreux Canadiens craignent de tomber malades, et les gens sont séparés de leur famille, de leurs amis et de leurs collègues. Comme les écoles et les camps sont fermés, les parents qui ont de jeunes enfants ont la responsabilité supplémentaire de voir au bien-être de leurs enfants, dans bien des cas, pendant qu'ils travaillent à domicile ou lorsqu'ils doivent se rendre au travail. Le confinement a aussi entraîné une augmentation du stress et du sentiment d'isolement. Le retour au travail—et le fait de s'inquiéter de sa sécurité—ou l'adaptation au travail à domicile de façon permanente peut amplifier ces répercussions mentales.



## Que pouvez-vous faire pour aider vos employés pendant cette période difficile?

- Suivez les lignes directrices en matière de santé publique.
- Communiquez ouvertement, clairement et souvent avec vos employés pour les rassurer.
- Encouragez vos employés à faire part de leurs préoccupations et à suggérer des façons d'améliorer la sécurité au travail.
- Rappelez-leur les avantages sociaux en matière de santé mentale qui peuvent leur être offerts, notamment :
  - consultation psychologique;
  - programme d'aide aux employés et aux membres de leur famille;
  - thérapie cognitivo-comportementale virtuelle.
- Reconnaissez la valeur du bien-être des employés en faisant la promotion de programmes de mieux-être, de cours virtuels et de webinaires éducatifs portant sur des sujets comme l'exercice et la réduction du stress.
- Organisez des activités virtuelles décontractées et amusantes pour mobiliser les gens qui travaillent à domicile.

## Gestion de l'invalidité

Vous devez prévoir et vous préparer à une augmentation du nombre de dossiers de gestion de l'invalidité. Certains de ces dossiers seront liés au virus lui-même et d'autres, à des problèmes de santé mentale, comme le trouble de stress post-traumatique, l'anxiété et la dépression. Nous pouvons vous aider à vous y retrouver grâce à des évaluations des risques supplémentaires et à des plans de retour au travail modifiés.



## Protection par secteur

Chaque secteur d'activité a ses propres besoins pour assurer la sécurité et la santé des employés et des clients. Assurez-vous de respecter les lois du gouvernement ou les lignes directrices de votre secteur. Si elles diffèrent de ce qui est indiqué dans le présent document, assurez-vous de suivre les lois et lignes directrices officielles.

## Bureaux

### Distanciation physique

- Encouragez les employés à travailler à domicile.
- Limitez le nombre de personnes dans votre immeuble.
- Maintenez une distance de deux mètres dans la mesure du possible.
- Assurez-vous qu'il y a de l'espace entre les postes de travail.
- Décalez les quarts de travail et les pauses.

### Mesures d'ingénierie

- Pensez à établir des voies de circulation à sens unique dans les couloirs et les escaliers.
- Limitez le nombre de personnes dans les toilettes en tout temps.
- Veillez à ce que l'affichage soit adéquat.
- Offrez du désinfectant pour les mains et des lingettes dans les aires communes.
- Découragez le partage de téléphones, de claviers, de bureaux ou de postes de travail.
- Intensifiez les procédures de nettoyage et de désinfection en milieu de travail.

### Mesures administratives

- N'oubliez pas qu'il n'est plus nécessaire de se serrer la main!
- Contrôlez les clients qui doivent entrer sur le lieu de travail.

### EPI

- Communiquez clairement les lignes directrices portant sur le port du masque et de l'EPI aux employés et aux visiteurs.
- Donnez de la formation sur l'utilisation appropriée de l'EPI.



## Commerce de détail/ hébergement/services

### Distanciation physique

- Fournissez des services de commande en ligne, de livraison ou de ramassage en bordure de rue.
- Pour la livraison, éliminez les modes de paiement à la porte (paiement en ligne requis) et maintenez la distance physique.
- Fournissez des repères sur le plancher pour faciliter la distanciation physique et la circulation à sens unique en magasin.
- Limitez le nombre de personnes à l'intérieur en tout temps (suivez les lignes directrices provinciales).
- Décalez les quarts de travail et les pauses.

### Mesures d'ingénierie

- Augmentez la fréquence à laquelle vous nettoyez les lieux, surtout les surfaces fréquemment touchées, les tables et les places assises (formez le personnel selon le protocole approprié).
- Prévoyez du désinfectant pour les mains et des lingettes pour les clients et les employés pour nettoyer les surfaces.

- Disposez plus de poubelles pour éliminer en toute sécurité les EPI usagés.
- Installez des écrans en Plexiglas entre le personnel et les clients.
- Songez à utiliser l'aspirateur au lieu du balai et à épousseter avec un linge humide plutôt qu'à sec.
- Ne remuez pas le linge sale; cela réduit au minimum la possibilité de disperser des gouttelettes.
- Si possible, mettez le linge sale dans la machine à laver en utilisant le réglage permis le plus chaud, puis séchez-le complètement.
- Nettoyez et désinfectez les chariots et les paniers à linge.
- Utilisez le paiement en ligne au lieu des espèces dans la mesure du possible.
- Ajoutez plus d'air frais en augmentant la prise d'air du système de ventilation ou en ouvrant des portes et des fenêtres. Évitez de recycler l'air dans la mesure du possible.
- Fournissez des sacs de magasinage. Si les clients apportent les leurs, demandez-leur d'emballer eux-mêmes leurs articles.

### Mesures administratives

- Désignez du personnel pour gérer la circulation.
- Limitez les livraisons à un moment précis pour mieux gérer la circulation.
- Formez tout le monde sur les points de transmission possibles de la COVID-19 en milieu de travail, les mesures prises pour les protéger et la façon dont ils peuvent se protéger.
- Demandez à tous les employés et visiteurs de se laver les mains soigneusement avec du savon et de l'eau, ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool si le savon et l'eau ne sont pas disponibles. Il faut se laver les mains avant d'entrer sur le lieu de travail, et après avoir été en contact avec d'autres personnes ou avec des surfaces que d'autres personnes ont touchées. Assurez-vous du lavage des mains avant les pauses, lors des changements de quart de travail, après avoir fait ou reçu des livraisons, etc.

### EPI

- Communiquez clairement aux employés les lignes directrices sur le moment et la façon d'utiliser les masques, les lunettes, les visières et les gants.
- Donnez de la formation sur l'utilisation appropriée d'un masque.
- Envisagez d'offrir des masques gratuitement ou moyennant des frais modiques.

## Fabrication/construction

### Distanciation physique

- Fournissez des repères sur le plancher du lieu de travail pour faciliter la distanciation physique et la circulation à sens unique.
- Décalez les quarts de travail et les pauses.

### Mesures d'ingénierie

- Envisagez d'éliminer ou de reporter les tâches non essentielles.
- Comprenez votre chaîne d'approvisionnement de produits pour assurer un nettoyage et une désinfection appropriés (formez le personnel sur le protocole).
- Disposez plus de poubelles pour éliminer en toute sécurité les EPI usagés.
- Améliorez la ventilation. Ouvrez les fenêtres et les portes si possible.
- Intensifiez le nettoyage, en particulier des machines, des outils et des autres articles souvent touchés, au moyen de produits de nettoyage appropriés.
- Tenez compte des espaces de travail désignés et du flux de personnes ou envisagez de modifier les horaires de travail et des pauses pour limiter le nombre de personnes dans la salle à manger, le vestiaire et l'espace de travail au même moment.

### Mesures administratives

- Désignez du personnel pour gérer la circulation.
- Limitez les livraisons à un moment précis pour mieux gérer la circulation.
- Demandez à tous les employés et visiteurs de se laver les mains soigneusement avec du savon et de l'eau, ou un désinfectant pour les mains à base d'alcool si le savon et l'eau ne sont pas disponibles. Il faut se laver les mains avant d'entrer sur le lieu de travail, et après avoir été en contact avec d'autres personnes ou avec des surfaces que d'autres personnes ont touchées. Assurez-vous du lavage des mains avant les pauses, lors des changements de quart de travail, après avoir fait ou reçu des livraisons, etc.

### EPI

- Communiquez clairement aux employés les lignes directrices sur le moment et la façon d'utiliser les masques, les lunettes, les visières et les gants.
- Donnez de la formation sur l'utilisation appropriée d'un masque.





# Ressources provinciales et territoriales utiles

## **Alberta (en anglais seulement)**

Renseignements généraux :

[www.alberta.ca/alberta-relaunch-strategy.aspx](http://www.alberta.ca/alberta-relaunch-strategy.aspx)

Renseignements sur les services restreints et non restreints :

[www.alberta.ca/restricted-and-non-restricted-services.aspx](http://www.alberta.ca/restricted-and-non-restricted-services.aspx)

Site Web consacré aux conseils et aux mesures de soutien en milieu de travail pour aider les entreprises et les organismes sans but lucratif touchés par la COVID-19 à reprendre leurs activités en toute sécurité :

[www.alberta.ca/biz-connect.aspx](http://www.alberta.ca/biz-connect.aspx)

Conseils propres aux secteurs :

[www.alberta.ca/guidance-documents.aspx](http://www.alberta.ca/guidance-documents.aspx)

## **Colombie-Britannique (en anglais seulement)**

Renseignements généraux :

[www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support?utm\\_campaign=20200506\\_GCPE\\_AM\\_COVID\\_11\\_NOTIFICATION\\_BCGOVNEWS\\_BCGOV\\_EN\\_BC\\_NOTIFICATION](http://www2.gov.bc.ca/gov/content/safety/emergency-preparedness-response-recovery/covid-19-provincial-support?utm_campaign=20200506_GCPE_AM_COVID_11_NOTIFICATION_BCGOVNEWS_BCGOV_EN_BC_NOTIFICATION)

Lignes directrices en milieu de travail :

- WorkSafeBC :  
[www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/health-and-safety/what-employers-should-do](http://www.worksafebc.com/en/about-us/covid-19-updates/health-and-safety/what-employers-should-do)
- BC Centre for Disease Control – Renseignements à l'intention des employeurs et des entreprises :  
[www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/employers-businesses](http://www.bccdc.ca/health-info/diseases-conditions/covid-19/employers-businesses)

## Manitoba

Renseignements généraux :

[www.gov.mb.ca/covid19/restoring/approach.fr.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/restoring/approach.fr.html)

Lignes directrices en milieu de travail à l'intention des propriétaires d'entreprise :

[www.gov.mb.ca/covid19/restoring/guidance.fr.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/restoring/guidance.fr.html)

Renseignements et soutien pour les entreprises :

[www.gov.mb.ca/covid19/business/index.fr.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/business/index.fr.html)

Conseils propres aux secteurs :

[www.gov.mb.ca/covid19/restoring/industry-sectors.fr.html](http://www.gov.mb.ca/covid19/restoring/industry-sectors.fr.html)

## Nouveau-Brunswick

Renseignements généraux :

[www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/retablissement.html](http://www2.gnb.ca/content/gnb/fr/corporate/promo/covid-19/retablissement.html)

Lignes directrices en milieu de travail :

- [www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/mesures-de-sante-publique-covid-19.pdf](http://www2.gnb.ca/content/dam/gnb/Departments/eco-bce/Promo/covid-19/mesures-de-sante-publique-covid-19.pdf)
- [www.worksafenb.ca/media/60997/sadapter-a-la-nouvelle-normalite.pdf](http://www.worksafenb.ca/media/60997/sadapter-a-la-nouvelle-normalite.pdf)

## Terre-Neuve-et-Labrador (en anglais seulement)

Renseignements généraux :

[www.gov.nl.ca/covid-19/alert-system/](http://www.gov.nl.ca/covid-19/alert-system/)

Soutien aux milieux de travail et aux entreprises :

[www.gov.nl.ca/covid-19/business-supports/](http://www.gov.nl.ca/covid-19/business-supports/)

Conseils propres aux secteurs :

[www.gov.nl.ca/covid-19/information-sheets-for-businesses-and-workplaces/](http://www.gov.nl.ca/covid-19/information-sheets-for-businesses-and-workplaces/)

## Nouvelle-Écosse

Renseignements généraux :

<https://novascotia.ca/coronavirus/working-during-covid-19/fr/>

Lignes directrices en milieu de travail

(en anglais seulement) :

[novascotia.ca/reopening-nova-scotia/prevention-plans/](http://novascotia.ca/reopening-nova-scotia/prevention-plans/)

Conseils propres aux secteurs :

- [novascotia.ca/reopening-nova-scotia/prevention-plans/#sector-plans](http://novascotia.ca/reopening-nova-scotia/prevention-plans/#sector-plans) (en anglais seulement)
- <https://novascotia.ca/coronavirus/working-during-covid-19/fr/>

## Ontario

Renseignements généraux :

[www.ontario.ca/fr/page/covid-19-soutien-aux-entreprises](http://www.ontario.ca/fr/page/covid-19-soutien-aux-entreprises)

Lignes directrices en milieu de travail :

[www.ontario.ca/fr/page/ressources-pour-prevenir-la-covid-19-dans-les-lieux-de-travail](http://www.ontario.ca/fr/page/ressources-pour-prevenir-la-covid-19-dans-les-lieux-de-travail)

Lignes directrices propres aux secteurs :

[www.ontario.ca/fr/page/ressources-pour-prevenir-la-covid-19-dans-les-lieux-de-travail](http://www.ontario.ca/fr/page/ressources-pour-prevenir-la-covid-19-dans-les-lieux-de-travail)

- Infrastructure Health & Safety Association (IHSA) (en anglais seulement)  
[www.ihsa.ca/Urgent-Notices/COVID-19-Links-Resources.aspx](http://www.ihsa.ca/Urgent-Notices/COVID-19-Links-Resources.aspx)
- Public Services Health & Safety Association (PSHSA) (en anglais seulement)  
[www.pshsa.ca/covid-19](http://www.pshsa.ca/covid-19)
- Workplace Safety North (WSN) (en anglais seulement)  
[www.workplacesafetynorth.ca/resources/covid-19-resources#Sector-specificinformation](http://www.workplacesafetynorth.ca/resources/covid-19-resources#Sector-specificinformation)
- Workplace Safety & Prevention Services (WSPS) (en anglais seulement)  
[www.wsps.ca/Information-Resources/Topics/COVID-19-Keeping-safe-during-the-pandemic.aspx](http://www.wsps.ca/Information-Resources/Topics/COVID-19-Keeping-safe-during-the-pandemic.aspx)

## Île-du-Prince-Édouard

Renseignements généraux :

[www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/renouveler-li-p-e-ensemble](http://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/renouveler-li-p-e-ensemble)

Lignes directrices en milieu de travail :

- [www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-et-mieux-etre/reouvertures](http://www.princeedwardisland.ca/fr/information/sante-et-mieux-etre/reouvertures) (en anglais seulement)
- [www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/information-entreprises](http://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/information-entreprises)
- [www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/ressources-0](http://www.princeedwardisland.ca/fr/sujet/ressources-0)
- [www.princeedwardisland.ca/fr/publication/modele-de-document-plan-operationnel-en-lien-avec-la-covid-19](http://www.princeedwardisland.ca/fr/publication/modele-de-document-plan-operationnel-en-lien-avec-la-covid-19)

## Québec

Lignes directrices en milieu de travail :

- <https://www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/coronavirus-covid-19>

Conseils propres aux secteurs :

[cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes\\_de\\_sante/covid-19/Plan\\_deconfinement/Planification\\_deconfinement\\_conditionnel\\_pandemie\\_covid19.pdf?1590425091](http://cdn-contenu.quebec.ca/cdn-contenu/sante/documents/Problemes_de_sante/covid-19/Plan_deconfinement/Planification_deconfinement_conditionnel_pandemie_covid19.pdf?1590425091)



## Saskatchewan (en anglais seulement)

Renseignements généraux :

[www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus](http://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus)

Lignes directrices en milieu de travail :

- [www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers](http://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/covid-19-information-for-businesses-and-workers)
- [www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/re-open-saskatchewan-plan/covid-19-workplace-information](http://www.saskatchewan.ca/government/health-care-administration-and-provider-resources/treatment-procedures-and-guidelines/emerging-public-health-issues/2019-novel-coronavirus/re-open-saskatchewan-plan/covid-19-workplace-information)

## Territoires du Nord-Ouest

Renseignements généraux :

[www.gov.nt.ca/covid-19/fr/services/employeurs-employés/conseils-santé-pour-les-employeurs-et-les-entreprises](http://www.gov.nt.ca/covid-19/fr/services/employeurs-employés/conseils-santé-pour-les-employeurs-et-les-entreprises)

Lignes directrices pour les entreprises et les lieux de travail :

[www.gov.nt.ca/covid-19/fr/services/arrêtés-de-santé-publique/une-reprise-avisée](http://www.gov.nt.ca/covid-19/fr/services/arrêtés-de-santé-publique/une-reprise-avisée)

## Nunavut

Renseignements généraux :

[www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus](http://www.gov.nu.ca/fr/sante/information/covid-19-nouveau-coronavirus)

## Yukon

Renseignements généraux :

[yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-situation-actuelle](http://yukon.ca/fr/sante-et-bien-etre/covid-19/covid-19-situation-actuelle)

Conseils propres aux secteurs :

[yukon.ca/fr/lignes-directrices-covid-19](http://yukon.ca/fr/lignes-directrices-covid-19)

## Gestion de placements **Manuvie**

### **Manuvie, Gestion de placements Manuvie tient à remercier Akira par TELUS Santé et Hill+Knowlton pour leurs précieuses contributions au Guide de retour au travail dans le contexte de la COVID-19.**

Le contenu du présent guide est fourni à titre informatif seulement; il ne se substitue pas aux conseils, aux diagnostics et aux traitements d'un médecin ou d'un professionnel en santé publique. N'ignorez jamais les conseils d'un professionnel et ne tardez jamais à obtenir de tels conseils en raison de ce que vous avez lu dans ce guide. Manuvie ne recommande ni n'approuve aucun test ou produit ni aucune procédure, opinion ou autre information qui pourrait être mentionné dans ce guide. Les renseignements médicaux et sur la santé publique changent constamment. Par conséquent, les renseignements contenus dans le présent guide ou dans les ressources connexes ne doivent pas être considérés comme actuels, complets ou exhaustifs. Le recours à tout renseignement fourni dans le présent guide ou dans les ressources connexes est à vos risques.

Manuvie, Gestion de placements Manuvie, le M stylisé et Gestion de placements Manuvie & M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisées par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.